

FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS FEDER - FSE+

EMPLOI DES SIGNATURES





www.enmieux.be

Les règles de signature à destination des bénéficiaires des fonds structurels européens FEDER et FSE+ sont contenues dans la présente charte graphique.

Ce document permet d'assurer une cohérence graphique de l'image des fonds structurels et parties prenantes dans les différents supports communicationnels des bénéficiaires.



LE CHOIX DE LA SIGNATURE

Le financement obtenu par le bénéficiaire influencera le choix de la signature.

Afin de faire le bon choix, il est important de se poser la question suivante :

- **En complément de l'Union Européenne, qui a pris part au financement ?**

Les réponses possibles : La Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission Communautaire française, autre opérateur.

LES FORMATS DISPONIBLES

Les signatures sont disponibles sous différents formats sur le site internet www.enmieux.be, rubrique « porteurs de projets ».

Ils sont disponibles en deux formats :

- En EPS ;
- En JPEG (haute résolution).

LE PRINCIPE GRAPHIQUE

Les différentes versions de la signature sont toutes articulées autour du logo « En Mieux ».

A droite de cet élément graphique fort, se trouve une ligne verticale destinée à marquer clairement l'espace dédié aux partenaires.

La typographie utilisée est Gotham Black.

Les couleurs endossées sont :

■ C : 0 / M : 88 / J : 33 / N : 2

■ C : 26 / M : 0 / J : 67 / N : 2

■ C : 100 / M : 0 / J : 0 / N : 0

■ C : 0 / M : 16 / J : 91 / N : 0

■ C : 0 / M : 50 / J : 100 / N : 0

A droite du trait vertical, on retrouve les logos des différents partenaires. Ceux-ci sont justifiés sur la hauteur du logo « En mieux ».



www.**enmieux**.be

LES 9 SIGNATURES

Afin de répondre à tous les cas de figure, une série de 9 signatures a été développée.

L'insertion du logo d'un opérateur supplémentaire est possible via la version alternative existant pour chaque signature. Le logo de l'opérateur sera ajouté à droite du trait vertical se trouvant, lui-même, à la droite des logos des partenaires.

Les signatures seront employées dans toutes les communications traitant d'un sujet bénéficiant des fonds structurels européens.

Les signatures doivent respecter plusieurs règles et répondre à certains principes :

• INDIVISIBLES

Les signatures forment un tout indivisible : on s'interdira donc de modifier les proportions, les couleurs, d'extraire certains éléments, de changer l'ordre d'apparition des logotypes.



• EMPLOI EN QUADRICHROMIE

Dans la plupart des cas, sauf obligation contraire, on utilisera les signatures en quadrichromie.

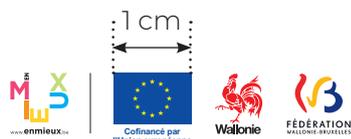
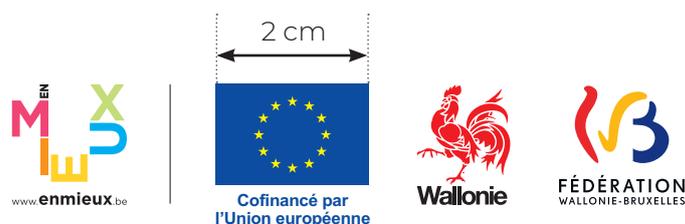
• EMPLOI SUR FOND BLANC

La signature sera utilisée exclusivement sur fond blanc. Eventuellement sur fond très clair, proche du blanc. Lorsque le logo ne peut être utilisé sur fond clair, on gardera un espace blanc autour de celui-ci. Cet espace est équivalent au quart de la hauteur du logo En Mieux.



• TAILLE MINIMALE D'UTILISATION

La taille minimale d'utilisation de la signature sera conditionnée par la taille du drapeau européen : celle-ci est fixée à 2 cm à l'exception des petits objets promotionnels pour lesquels, elle peut être ramenée à 1 cm au minimum.



• LES SIGNATURES EN MIEUX



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Kofinanziert von der
Europäischen Union



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Kofinanziert von der
Europäischen Union

